



## URGENT : ACTION IMMÉDIATE REQUISE

**À :** TOUS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS  
**De :** Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang\*  
**Objet :** AVIS DE PHASE JAUNE

### État des réserves

<b>Date et heure d'émission</b>	2022-12-27 1500 (HE)
<b>Phase</b>	<b>AVIS DE PHASE JAUNE</b>
<b>Produit(s)</b>	<b>CGR et plaquettes</b>
<b>Description</b>	<p>Le niveau des réserves de concentrés de globules rouges (CGR) demeure préoccupant dans certaines régions. Concernant les plaquettes, un rééquilibrage des réserves devra être fait à l'échelle du pays dans les jours qui viennent. Nous continuons de surveiller la situation étroitement.</p> <p>Le retour à la normale devrait se faire graduellement et de manière inégale dans les régions, ce qui pourrait mener les comités provinciaux d'urgence pour la gestion du sang (CPUGS) à se réunir. En plus des mesures prises dans le cadre de la phase jaune, les CPUGS devront identifier les hôpitaux ayant les besoins les plus élevés afin d'en informer la Société canadienne du sang pour que celle-ci puisse s'organiser localement pour recruter des donateurs et livrer les produits requis.</p> <p>Compte tenu de la situation, il est essentiel de connaître le niveau des réserves des hôpitaux et de la Société canadienne du sang. <b>L'avis de phase jaune restera en vigueur au moins jusqu'au 28 décembre 2022.</b> Il pourra alors être rétrogradé en fonction de la situation.</p> <p>Le CNUGRS remercie les hôpitaux des efforts et de la rapidité avec laquelle ils ont fait état de leurs réserves. Ces données, qui sont revues quotidiennement, nous permettent de gérer les réserves à l'échelle nationale.</p>
<b>Conséquences pour les hôpitaux</b>	<p><b><u>Action requise</u></b></p> <p><b>Tous les hôpitaux doivent continuer à faire état des niveaux de leurs réserves de CGR (tous groupes confondus) :</b></p> <p>28 décembre : envoyez l'état de vos réserves avant midi (HE)</p> <p>Pour ce faire, veuillez passer par le <a href="#">portail réservé aux hôpitaux</a> ou utiliser la procédure habituelle de votre province (Colombie-Britannique et Manitoba).</p> <p><b>Par ailleurs, nous vous recommandons d'appliquer les bonnes pratiques et les recommandations suivantes :</b></p>

	<p><b>CGR O-</b>          Veuillez vous assurer que les bonnes pratiques en matière d'utilisation des CGR O- soient appliquées en tout temps, comme cela est décrit dans la déclaration du CCN pour la <a href="#">gestion et l'utilisation des réserves de culots globulaires du groupe O RhD négatif</a>.</p> <p><b>CGR de rhésus négatif</b>          Le CNUGRS recommande d'appliquer les pratiques exemplaires suivantes pour <b>tous les CGR de rhésus négatif</b>, ce qui est particulièrement important pour les CGR du groupe B- en raison du faible niveau de ces réserves.</p> <p><b>Recommandations pour une utilisation appropriée des CGR de rhésus négatif, TOUS GROUPES CONFONDUS</b></p> <table border="1" data-bbox="388 529 1602 1369"> <tr> <td data-bbox="388 529 1602 579"><b>Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="388 579 1602 705"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif</li> <li>• Personnes possédant un anti-D allogénique</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="388 705 1602 793"><b>Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="388 793 1602 940"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies)</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="388 940 1602 1066"><b>Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="388 1066 1602 1178"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="388 1178 1602 1266"><b>Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées</b></td> </tr> <tr> <td data-bbox="388 1266 1602 1369"> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités)</li> </ul> </td> </tr> </table>	<b>Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif</li> <li>• Personnes possédant un anti-D allogénique</li> </ul>	<b>Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies)</li> </ul>	<b>Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang</li> </ul>	<b>Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités)</li> </ul>
<b>Indications obligatoires : toujours utiliser du CGR de rhésus négatif</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes en âge de procréer (45 ans ou moins) de rhésus négatif</li> <li>• Personnes possédant un anti-D allogénique</li> </ul>									
<b>Indications hautement recommandées : si possible, utiliser du CGR de rhésus négatif</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif (tous âges confondus) devant, ou susceptibles de, recevoir des transfusions régulières de CGR (p. ex. personnes souffrant d'hémoglobinopathies)</li> </ul>									
<b>Indications acceptables : l'utilisation de CGR de rhésus négatif est acceptable, mais préférer du CGR de rhésus positif si les réserves de CGR de rhésus négatif sont très limitées</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif n'étant pas en âge de procréer et ne nécessitant pas la transfusion d'un large volume de sang</li> </ul>									
<b>Indications probablement inacceptables si les réserves de CGR de rhésus négatif sont limitées</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes de rhésus négatif ne possédant pas d'anti-D allogénique et n'étant pas en âge de procréer nécessitant la transfusion d'un large volume de sang (plus de 4-6 unités)</li> </ul>									
<b>Complément d'information</b>	<p>Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'agent de liaison de la Société canadienne du sang;</li> <li>2. votre représentant au Comité provincial/territorial d'urgence pour la gestion du sang;</li> <li>3. votre représentant au comité hospitalier d'urgence pour la gestion du sang.</li> </ol>								

\*Le Comité national d'urgence pour la gestion des réserves de sang (CNUGRS) est constitué de représentants du Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins (CCN), du Comité de liaison provincial-territorial et de membres du personnel de la Société canadienne du sang. Il formule des recommandations et conseille les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé, les hôpitaux et les autorités régionales de la santé, de même que la Société canadienne du sang, pour favoriser une réponse uniforme et coordonnée en cas de grave pénurie de sang au Canada.

Pour en savoir plus sur le Plan national de gestion en cas de pénuries de composants sanguins labiles, consultez la page suivante : [Pénurie de sang | Comité consultatif national sur le sang et les produits sanguins \(nacblood.ca/fr\)](#). Si vous souhaitez obtenir le présent avis dans un format accessible, communiquez avec l'agent de liaison de la Société canadienne du sang de votre région.